Master 2 Risques, Science, Environnement et Santé
Institut d'Etudes Politiques de Toulouse
2017 - 2018

ELABORATION DU PLAN-CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL POUR LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

STRATÉGIES DE CONCERTATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION

Présenté par : Fiona **MILLE**

Maître de stage :
Cyr PITAON

Tutrice universitaire :
Cécile MAUPEU

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon stage.

Tout d'abord j'adresse mes remerciements à mon maître de stage, Monsieur **Cyr Piaton**, pour son accompagnement, ses conseils et la confiance qu'il m'a accordé à travers l'autonomie donnée. J'ai ainsi pu me sentir reconnue dans le travail fourni. Je le remercie également de m'avoir proposé de l'accompagner lors de ses déplacements, cela m'ayant permis de découvrir un plus large spectre de son activité.

Ensuite je tiens à remercier vivement ma professeure, Madame **Cécile Maupeu**, qui m'a donné l'envie de réaliser un stage autour de la concertation et la mobilisation citoyenne. Ses cours m'ont été d'une aide précieuse tout au long de mon stage.

Je remercie également toute l'équipe du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour leur accueil, leur chaleurosité et leur esprit d'équipe. Je tiens particulièrement à remercier Monsieur **Pierre Leroy**, président du PETR, et Madame **Daphné Khalifa**, directrice du PETR, pour la confiance qu'ils m'ont accordée ainsi que pour leur disponibilité. J'ai eu la chance de profiter d'un cadre de travail très propice à l'apprentissage.

Enfin je tiens à remercier mes collègues stagiaires, **Marine Veck** et **Camille Rossat**, pour l'excellente ambiance qu'elles ont créée durant ce stage.

SOMMAIRE

Acronymes
Introduction
PARTIE 1 : Le Plan-Climat-Air-Énergie Territorial du PETR : coordonner la transition énergétique sur un territoire de montagne
A. Un projet territorial de lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire:
a. Les objectifs du PCAET
b. Un projet territorial porté par les EPCI : coordonner et animer son territoire
c. Les étapes du PCAET
B. Retour sur les démarches territoriales de développement durable :
a. Les agendas 21
b. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)
c. Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
d. Les Territoires à Énergies positives (TEPOS)
C. Le contexte de l'élaboration du PCAET pour le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras :
a. Qu'est-ce-qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ?
b. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
c. La mission Energie du PETR

PARTIE 2 : L'élaboration de la concertation pour le PCAET
A. La concertation dans le domaine de l'environnement ou la gestion de la complexité
a. La concertation ou l'explicitation des conflits
b. Anticiper et gérer les conflits autour de l'élaboration du PCAET
B. Ma mission : une stratégie de concertation ciblée et originale pour toucher un maximum de citoyen-ne-s
a. Les freins à la mobilisation citoyenne
b. Développer une stratégie de mobilisation proactive
C. Au quotidien : planifier et animer la concertation
a. Développer la stratégie de communication et de mobilisation
b. Organiser et animer des temps de concertation

PARTIE 3 : La semaine Européenne du Développement Durable, un temps fort de mon stage
A. Un temps propice au lancement du PCAET
B. Sensibiliser à la transition écologique
Conclusion
Bibliographie

ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLH : Plan Local de l'Habitat

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PNrQ: Parc Naturel Régional du Queyras

PNSE : Plan National Santé Environnement

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPE : Programmations Pluriannuelles de l'Energie

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat-Air-Energie

TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TEPOS : Territoire à Énergie Positive

INTRODUCTION

Dans le cadre de ma 5ème année à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Toulouse, dans le parcours "Risques, sciences, environnement, santé", j'ai effectué un stage de quatre mois (du 12 mars au 31 juin 2018) au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. La mission proposée durant mon stage fut de contribuer à la stratégie de concertation et de communication autour du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Ayant déjà des expériences professionnelles dans le milieu associatif environnemental (un stage dans une association française et un dans une ONG canadienne), je souhaitais découvrir l'univers de la fonction publique. En effet, intéressée par les politiques publiques, je voulais découvrir le poste de chargé de mission dans la fonction publique territoriale. J'ai choisi cette dernière car, ayant le goût du terrain et du relationnel, je suis naturellement d'avantages attirée par des missions localisées, en prise directe avec la réalité de la vie des citoyen.ne.s. De plus, j'avais pour envie d'expérimenter le travail avec les élus, afin de savoir si cela me stimulerait ou me freinerait.

J'ai choisi de candidater au PETR pour deux raisons : la parfaite adéquation entre la mission et mes attentes ainsi que la localisation. Ayant suivi en 5A des cours sur les démarches de participation et de concertation, la possibilité de pouvoir réfléchir à la mise en place d'une concertation citoyenne innovante m'a séduite. De plus, travailler en milieu rural - plus particulièrement en territoire de montagne - a toujours été l'un de mes souhaits.

PARTIE 1 : LE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL DU PETR : COORDONNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

Dans cette première partie, une présentation du PCAET (A) et de son imbrication dans les autres démarches territoriales de développement durable (B) va permettre de mieux cerner le cadre de ma mission. La présentation de la structure (C) permettra ensuite de comprendre le contexte territorial dans lequel le PCAET est élaboré.

A. Un projet territorial de lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire

a. Les objectifs du PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial peut-être considéré comme un Plan Climat Energie Territorial 2.0. En effet, cette nouvelle génération de Plan Climat résulte de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La LETCV vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique durable. Pour cela elle se fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;

- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;

- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Au regard de ses objectifs (voir encadré), la LTECV renforce les modalités d'actions des collectivités territoriales, notamment avec la création des PCAET. Au niveau national, la LTECV établit une stratégie conductrice : la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cette dernière définit la feuille de route pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers 67 recommandations concernant des secteurs d'activités et des thématiques sectorielles[1].

En lien avec LTECV, le PCAET vise deux objectifs :

- l'atténuation à travers la réduction des émissions de GES sur le territoire ;
- l'adaptation en réduisant la vulnérabilité du territoire.

b. *Un projet territorial porté par les EPCI : coordonner et animer son territoire*

La particularité du PCAET est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Contrairement au PCET qui devait être élaboré par les communes de plus de 50 000 habitants, le PCAET doit être élaboré au niveau intercommunal. Ainsi, les établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) de plus de :

- 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015, doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2016 ;
- 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017, doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2018.

L'EPCI est coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Il doit animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire. Selon le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)[2], les collectivités territoriales sont les actrices incontournables de la lutte contre le changement climatique. En effet 15 % des émissions de GES seraient issues directement de leurs compétences (transports, déchets et énergie) et 50% si l'on intègre les effets indirects de leurs décisions en matière d'aménagement des collectivités. C'est pour ces raisons que les collectivités ont été désigné par la LTECV comme coordinatrices des PCAET. En agissant au plus proche des acteurs, elles ont vocation à

[1] Pour plus d'informations voir Ministère de la Transition écologique et solidaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone

[2] *20 ans de lutte contre le changement climatique*, Les avis du CESE 2015

avoir une action efficace dans la mobilisation des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

En ciblant les structures de plus de 20 000 habitants, la LTECV cherche à mettre fin au “millefeuille” administratif des plans climats induit par la superposition de porteurs (voir partie PCET). Les départements et les régions n’ont plus l’obligation d’élaborer un PCAET mais sont en charge de réaliser un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Toutefois, penser le PCAET nécessite de l’articuler avec d’autres outils de planifications stratégiques ou réglementaires portés par d’autres échelles territoriales. Il convient donc de penser la comptabilité et la prise en compte de ces différents outils (voir schéma et acronymes).

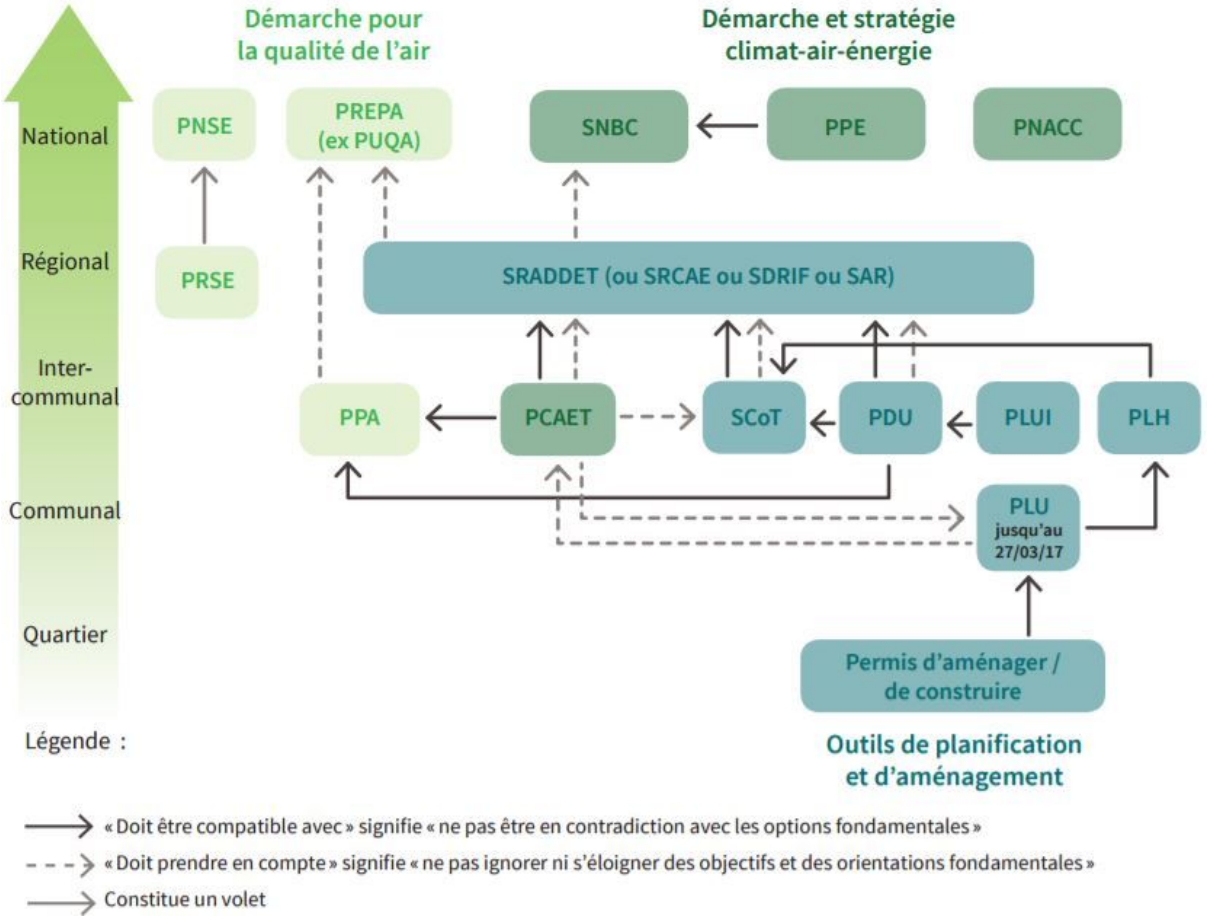

© ADEME, 2016

c. *Les étapes du PCAET*

Le processus de PCAET peut se découper en plusieurs étapes. Ici, il sera découpé en 5 phases :

1. la préfiguration,
2. le diagnostic territorial,
3. la stratégie territoriale,

4. la mise en oeuvre du programme d'actions,
5. l'évaluation.

Durant mon stage, j'ai pu participer, à travers la mise en place de la concertation aux phases 2 et 3 du processus.

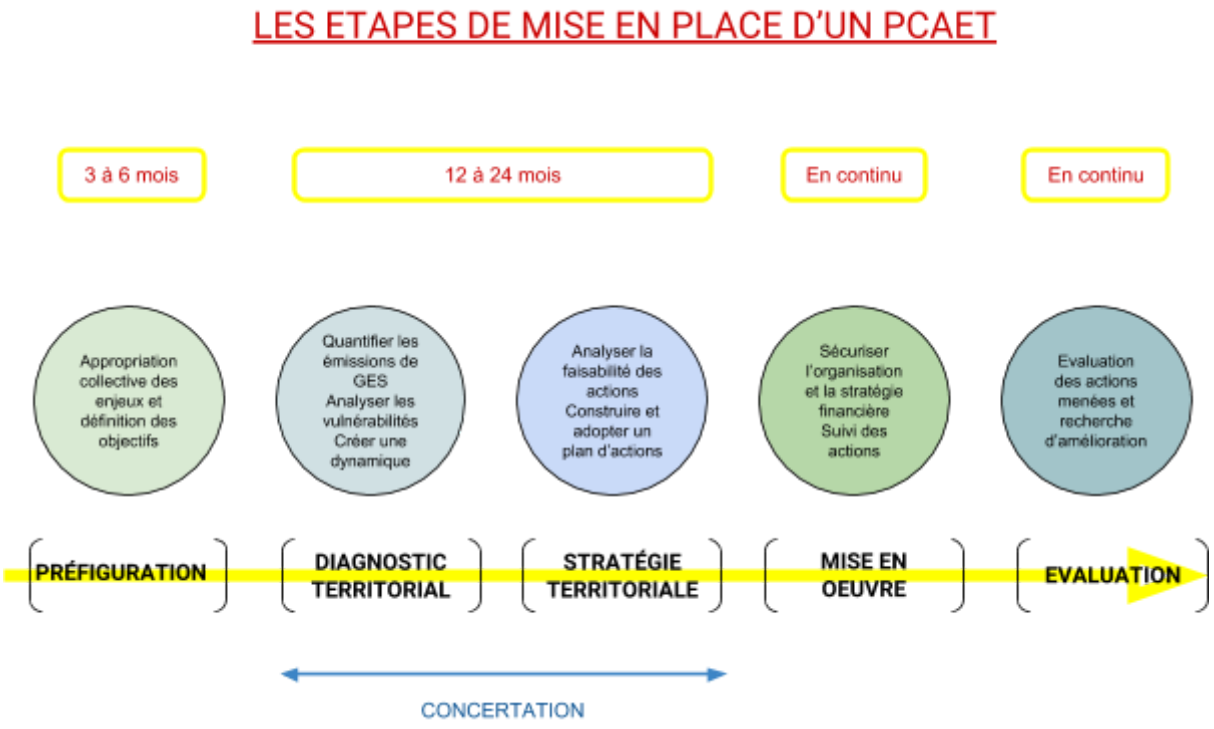

© Fiona MILLE, 2018

Rapport final :

Le PCAET doit être constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
- un plan d'actions portant sur :
    - l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
    - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
    - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables ;
    - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération ;
    - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie ;
    - le développement de territoires à énergie positive ;
    - la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
    - l'anticipation des impacts du changement climatique ;
    - la mobilité sobre et décarbonée (si compétence EPCI) ;
    - la maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public (si compétence EPCI) ;

    - le schéma directeur de développement de réseau de chaleur (si compétence EPCI) ;
    - la lutte contre la pollution atmosphérique (s'il existe un plan de protection de l'atmosphère)
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

Validation :
Le PCAET doit être soumis avant approbation au préfet de région, au président du conseil régional, au président de l'association régionale d'organismes d'habitat social et au représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.
Les projets de PCAET sont à déposer sur la plateforme informatique : http://www.territoires-climat.ademe.fr
Le PCAET est soumis à l'obligation d'évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement. Il doit être révisé tous les 6 ans.

B. Retour sur les démarches territoriales de développement durable

a. *Les agendas 21*

Un agenda 21 est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions. Il peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes, agglomération, pays, Parc naturel régional, département, région). La démarche Agenda 21 est fondée sur un diagnostic concerté et permet de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Les objectifs des Agendas 21 peuvent se regrouper en 5 catégories :

- ➔ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ➔ la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ➔ l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ➔ la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- ➔ la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Lien avec PCAET :
Si un Agenda 21 existe déjà dans une ville, le PCAET va rendre opérationnelle sa partie "climat-air-énergie". A contrario, le PCAET peut constituer la première étape dans l'élaboration d'un Agenda 21.

b. *Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)*

Un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le

PCET vise donc à atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ainsi qu'à adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité. Il répond aux objectifs quantifiés suivants :

- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14% entre les niveaux de 2005 et 2020 ;
- une division par 4 des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (« facteur 4 »).

Ce plan concerne les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)[3] dénombre entre 2006 et 2015 la création de 600 plans climats à travers la France concernant 30 millions d'habitants soit près de la moitié de la population.

Lien avec PCAET :
Les PCET ont été remplacé par les PCAET par la LTECV modifiant ainsi les porteurs de programme, les applications obligatoires mais incluant également la qualité de l'air.

c. *Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)[4] est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Ils ont été lancés par un appel à initiatives du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en septembre 2014. Les territoires lauréats s'engagent dans des actions concrètes d'efficacité énergétique. 6 domaines d'actions prioritaires ont été définis :

- ➔ La réduction de la consommation d'énergie, notamment par des travaux d'isolation des bâtiments publics et par 'extinction de l'éclairage public après une certaine heure.
- ➔ La diminution des pollutions et le développement des transports propres par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage.
- ➔ Le développement des énergies renouvelables avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics ou la création de réseaux de chaleur.
- ➔ La préservation de la biodiversité par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville.
- ➔ La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage ou encore la diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires.
- ➔ L'éducation à l'environnement en favorisant la sensibilisation dans les écoles et l'information des habitants.

Les TEPCV se voient attribuer une aide financière de 500 000 € sous forme de subventions pour soutenir leurs actions en faveur de la transition énergétique. De plus, ces territoires pionniers ont l'opportunité de voir leur aide TEPCV renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets.

[3] ADEME : http://www.ademe.fr/
[4] TEPCV : http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/

Lien avec PCAET :
La subvention TEPCV peut être utile pour la mise en place du PCAET.

d. Les Territoires à Énergie Positive (TEPOS)

Les territoires à énergie positive[5] ont été créé par le CLER - Réseau pour la transition énergétique en 2011. S'engagent des collectivités mais aussi des porteurs de projets (associations, entreprises, bureaux d'études etc) souhaitant réduire au maximum les besoins énergétiques mais aussi les couvrir grâce aux énergies renouvelables. Pour cela, le réseau propose divers outils parmi lesquels : des rencontres annuelles, des groupes de travail thématiques, des formations (Destination TEPOS), des téléconférences à destination des élus etc .

Lien avec PCAET :
La démarche TEPOS va aider à définir les objectifs énergétiques du PCAET et à alimenter son programme d'actions.

C. Le contexte de l'élaboration du PCAET pour le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

a. Qu'est-ce-qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ?

Réglementation :
Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux sont créés par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM. Ils ont vocation à être des outils de coopération entre ECPI sur les territoires, ruraux ou non, situés hors métropoles.

Selon l'article L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les PETR sont constitués suite à un accord entre différents ECPI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population.

Les syndicats mixtes et les Pays peuvent également se transformer en PETR. Les pays avaient été créés par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite loi Pasqua. Ces pays avaient été créés afin de promouvoir un développement global et durable du territoire concerné et de favoriser les relations entre pôles urbains et arrière-pays rural. Les pays peuvent être représentés et gérés sous différentes formes juridiques : syndicat mixte de pays, association, groupement d'intérêt public etc. Leur financement provient de la participation de leurs membres (Communautés de communes, communes) et de multiples contrats avec le département, la Région, l'État, l'Union européenne, l'ADEME…

[5] TEPOS : http://www.territoires-energie-positive.fr

Missions :
Chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Une convention territoriale peut-être conclue entre le PETR, les EPCI qui le composent et les conseils régionaux et départementaux ayant été associé à la création du projet. Cette dernière fixe les missions déléguées au PETR.

Organisation :
Les PETR sont composés :

- d'un **conseil syndical** au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.
- d'un **conseil de développement** composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire. Ce dernier est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

De plus, une **conférence des maires** réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

b. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Le territoire :
Le PETR se trouve à l'extrémité nord du département des Hautes-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Situé à la frontière avec l'Italie, ce territoire de 2 138 km² est également mitoyen de l'Isère, de la Savoie et des Alpes-de-Haute-Provence. C'est un territoire de montagne et de haute montagne avec une altitude supérieure à 1 800m. Il abrite le village le plus élevé d'Europe, Saint-Véran, et la ville la plus haute du continent, Briançon.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras[6] est composé de 37 communes membres de 3 communautés de communes : du Briançonnais (13 communes, en rouge), des Ecrins (8, en bleu) et du Guillestrois et du Queyras (16,en vert).

[6] Site du PETR-Pays Grand Briançonnais : http://www.paysgrandbrianconnais.fr/

Les difficultés du territoire du PETR sont liées à son enclavement du fait d'un maillage en infrastructures de communication insuffisant. Bien que situé au coeur de trois grands bassins économiques (110 km de Turin, 120 km de Grenoble et 270 km de Marseille), l'accès en train et par voiture est limité. En effet, le PETR n'est ni desservi par une autoroute, ni par une liaison TGV. Cet enclavement subi est un frein évident au développement économique du territoire car empêche l'installation d'activités économiques hors-touristique et donc la création d'emplois.

Organisation :

L'organisation du PETR se caractérise d'une équipe d'élus et d'agents du PETR.

L'équipe

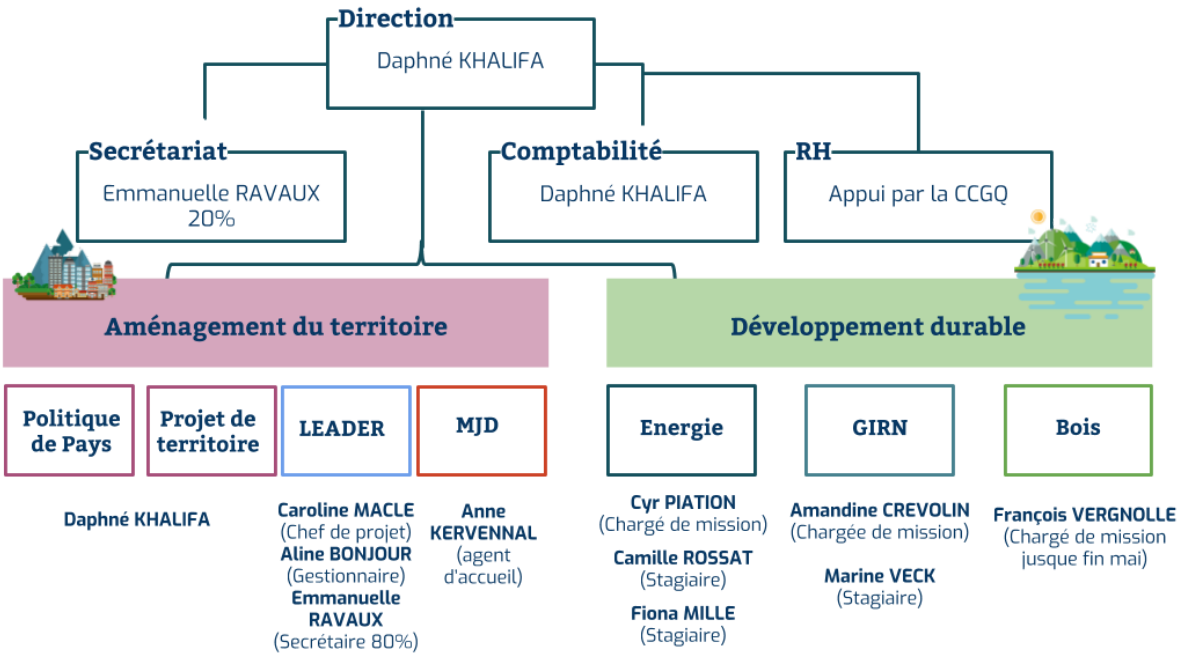

Les élus référents

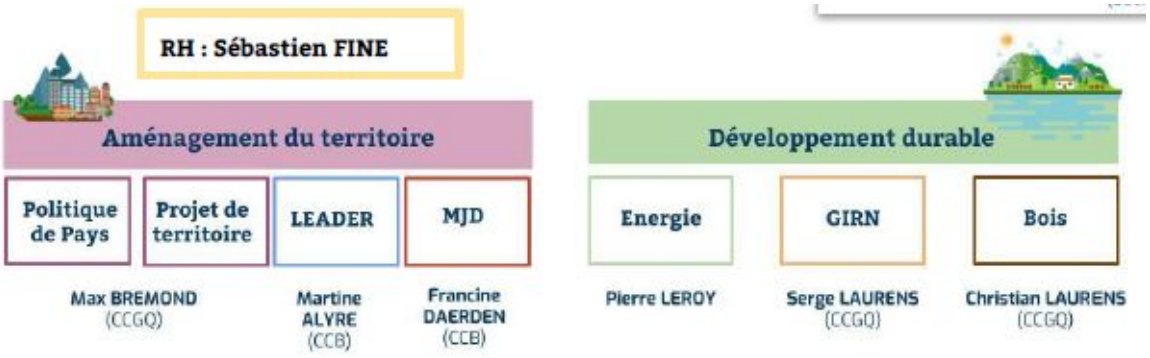

c. *La mission énergie du PETR*

La mission Energie-Climat a été créé en 2016 suite à une collaboration entre le PETR et le Parc Naturel Régional du Queyras pour l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Ces derniers ont été désigné co-lauréats grâce à leur stratégie basée sur la démarche Négawatt (sobriété, efficacité et production d'énergies renouvelables). Cette dernière visait deux objectifs : la rénovation énergétique des bâtiments et l'amélioration des déplacements. La mission Energie-Climat est ainsi mutualisée sur les deux structures depuis le 1er janvier 2016.

La première action du programme TEPCV (2016) concernait la coordination et l'animation du programme à travers la recherche de synergie des acteurs, la valorisation des initiatives

positives du territoire avec la création des “Carnets de montagnes”[7] et l’élaboration du plan d’action du second volet TEPCV.

Le second volet du TEPC a permis un financement de 1,5 millions de subventions et un programme d’une vingtaines d’actions. Le PETR a notamment été en charge de :

- l’accompagnement des collectivités à la maîtrise de l’énergie ;
- l’élaboration de nouveaux modes de travail et de réunions ;
- la rénovation énergétique des logements communaux de 13 communes du territoire ;
- le soutien à la mobilité douce par l’aide à l’achat de vélos à assistance électriques pour 11 communes ;
- le soutien à l’agriculture de montagnes pour 8 communes.

A travers le TEPCV, le PETR a bénéficié du programme spécifique des certificats d’économie d’énergie dans les TEPCV. Le CEE-TEPCV est un CEE bonifié pour les territoires TEPCV. Pour le PETR ce programme représente 300 00 MWh cumac soit 975000€ de travaux. Il permet de financer des travaux d’économies d’énergie que ce soit l’isolation pour les bâtiments publics, la rénovation de l’éclairage public extérieur, le changement de fenêtres et porte-fenêtres, le changement de mode de chauffage pour les bâtiments publics ou encore le raccordement d’un bâtiment public à un réseau de chaleur.

[7] Carnets de montagnes : https://carnetsdemontagne.online/

PARTIE 2 : L'ELABORATION DE LA CONCERTATION POUR LE PCAET

La mission de mon stage étant de développer la stratégie de concertation du PCAET, une première partie va permettre de revenir sur les enjeux concertatifs dans le domaine de l'environnement (A). J'expliquerai ensuite la démarche que j'ai suivi pour réfléchir à une concertation proactive (B) pour enfin rentrer dans les détails des tâches réalisées (C).

A) La concertation dans le domaine de l'environnement ou la gestion de la complexité

Selon Laurent Mermet, on peut définir la concertation comme "*l'ensemble de processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable*"[8]. La concertation doit se distinguer de l'information ou de la consultation. En effet, l'information consiste à donner à la population des éléments sur des projets à venir ou en cours (bulletin d'information, brochure de présentation du projet, site Internet, articles de presse,réunions publiques, etc.). Si elle permet d'informer le citoyen - et donc de lui donner la possibilité d'agir - elle ne cherche pas à connaître l'avis de la population, contrairement à la consultation. Cette dernière va en effet chercher à recueillir l'opinion de la population, à n'importe quel stade du projet, même si aucune obligation ne la pousse à en tenir compte. Ce qui va distinguer la concertation de ces deux notions est la périodicité de la consultation : dans la concertation, la population est consultée en amont de la décision. Ainsi, même si l'autorité garde son pouvoir de décision, un véritable débat public peut avoir lieu sur la pertinence ou non de la réalisation d'un projet.

L'apparition de la notion de concertation dans les politiques publiques est croissante et les politiques de l'environnement ont été un véritable laboratoire des nouveaux modes de gouvernance territoriale. En effet, l'impératif de concertation est apparu au carrefour de différents enjeux : réduire les conflits locaux autour de l'installation d'infrastructures, permettre aux nouveaux acteurs (Union Européenne, collectivités territoriales et associations) de s'exprimer et répondre à la crise de confiance dans les institutions de la démocratie représentative. C'est durant les années 90 que la notion de développement durable - élaborée lors de la Conférence de Rio de 1992 - va impulser la dynamique de concertation en stipulant dans son article 10 le droit à la participation et à l'information des citoyens concernant les questions d'environnement[9]. Le cadre juridique de la concertation va ensuite se confirmer dans de nouveaux textes juridiques comme la Convention d'Aarhus

---

[8] Mermet, Laurent. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? », *Négociations*, vol. n° 5, no. 1, 2006, pp. 75-79.

[9] Article 10 de la Déclaration de Rio : "*La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré*."

(1998), accord international visant la “démocratie environnementale” ou la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

a) *La concertation ou l’explicitation des conflits*

La mise en place d’une concertation naît du besoin d’éviter les conflits locaux autour d’un projet pouvant amener à des confrontations d’intérêts et de valeurs. En effet, le conflit est substantiel à tout projet visant à changer l’état des choses actuel. Les oppositions peuvent être de différents ordres comme les incertitudes sur les risques, les valeurs politiques du projet, l’illégitimité de la procédure ou encore l’absence de reconnaissance d’un intérêt général manifeste.

La réalisation d’un PCAET peut ainsi amener à de nombreux conflits. Certains acteurs pouvant contester la légitimité du programme (car ne croyant pas aux effets du changements climatiques ou n’approuvant pas le besoin de s’y adapter) ; d’autres pouvant critiquer la légitimité de la procédure (politique venue du “haut” et ne répondant pas aux enjeux du territoire) ou encore d’autres pouvant déplorer un manque d’ambition pour le plan d’actions. Pour ces raisons, on constate le rôle essentiel joué par la phase de mobilisation dans la réalisation du PCAET.

La multiplication des conflits autour des questions environnementales peuvent s’expliquer par plusieurs points. Le premier est lié à la nature même des politiques environnementales : ces dernières ne sont pas mono sectorielle mais sont d’avantages transversales (agriculture, industrie, urbanisme, équipement, santé etc). Cette transversalité induit une multiplication d’acteurs aux expertises variées et aux intérêts souvent divergents : ingénieurs, associations de riverains, de préservation de la nature, élus politiques, scientifiques, agents publics, entreprises etc. Les concertations environnementales ont ainsi la particularité de mettre autour d’une même table des acteurs aux expertises mais aussi aux valeurs différentes.

Le second est la territorialisation de l’action publique. La déconcentration et la décentralisation ont permis aux citoyens un accès plus direct aux processus de décision. Cette territorialisation est essentielle dans un contexte de crise de la démocratie représentative et des instances traditionnelles. Elle reconnaît au citoyen une expertise d’usage - fondée sur leurs connaissances du quotidien - et leur ouvre d’avantages d’interfaces pour participer aux politiques publiques. Concernant le PCAET, il est intéressant de noter que ce dernier est obligatoire pour les ECPI de plus de 20 0000 habitants mais qu’avant la LTECV d’autres collectivités devaient porter un PCET (communes de plus de 50 000 habitants, communauté de communes, communauté d'agglomérations, communautés urbaines, départements et régions). Ce changement d’échelle montre donc la volonté de toucher au plus proche les citoyens : l’intercommunalité étant perçue comme l’échelon le plus pertinent dans l’animation territoriale et la mobilisation citoyenne.

Le PCAET, en tant que projet territorial, est par nature soumis aux confrontations d’intérêts et de perceptions du monde. L’objectif de la concertation n’est pas de mettre sous silence ces confrontations mais au contraire de les expliciter. En effet, les confrontations ne doivent pas être éradiquées (car elles incarnent la liberté d’expression et le pouvoir de participation)

mais doivent être encadrées pour être constructives. L'objectif étant, grâce à un dialogue maitrisé et organisé, de dépasser les oppositions d'origine pour définir une feuille de route commune (le plan d'actions dans le PCAET). Ainsi selon Laurent Mermet, "la concertation ne supprime pas les conflits mais elle les explicite".[10]

b) Anticiper et gérer les conflits autour de l'élaboration du PCAET

Pour qu'un projet de concertation réussisse, il faut mener une analyse du contexte local et des parties prenantes. Pour cela, il s'agit dans le cadre du PCAET, de réfléchir aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs qui vont se mobiliser ? Quelles relations entretiennent-ils entre eux ?
- Quelles sont les spécificités du territoire dont doit tenir compte la concertation du PCAET ?
- Le PCAET est-il un projet totalement novateur ou bénéficie-t-il d'expériences précédentes ?

Concernant les parties prenantes, ces dernières vont varier des élus, aux représentants publics de l'état, aux acteurs économiques, associatifs et aux habitants. Cette multiplicité d'acteurs induit des visions du territoires très différentes. La taille du PETR peut supposer que de nombreux acteurs se connaissent et ont déjà été amené à débattre ensemble sur des thématiques qui seront abordées lors des concertations du PCAET.

La spécificité du territoire du PETR est indéniablement son caractère montagnard. La valorisation de son patrimoine naturel en ressource touristique fait de ce dernier un pilier économique de la région. La question de l'avenir des stations de ski en situation de changement climatique pourra ainsi être source de conflits entre vision environnementaliste et enjeux de développement économique. Plus largement, la question du développement touristique pourrait être un sujet récurrent de dissension.

Enfin, il convient de noter que le PCAET s'inscrit dans une démarche déjà lancée de transition durable du territoire. Que ce soit avec les TEPCV 1 et 2 portés par le PETR ou les autres outils de planification territoriale durable portés par d'autres structures (Plan climat de la région PACA[11] et Plan Climat Energie du PNR du Queyras[12]).

B) Ma mission : une stratégie de concertation ciblée et originale pour toucher un maximum de citoyen-ne-s

[10] voir note de bas de page 7.
[11] "Une COP d'avance : le Plan Climat de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur", Région PACA, 2017
[12] "Plan Climat Energie du Queyras : vers l'autosuffisance énergétique en 2050", PNR du Queyras, 2014

L'objectif d'une concertation réussie apparaît naturellement comme étant la participation d'un nombre important de citoyen-ne-s, de tout âge et de tout milieu. Dans les faits, la mobilisation des parties prenantes est souvent difficile car freinée par de nombreux paramètres. S'agissant de l'organisateur de la concertation, il peut s'agir de manque de moyens financiers, humains, de temps mais aussi de créativité. Tandis que les citoyen-ne-s ne vont pas nécessairement se mobiliser par manque d'informations, d'intérêt, de légitimité ou pour raisons personnelles. L'enjeu de mon stage était donc de dépasser du mieux possible ces freins pour mener une concertation qui puisse toucher un maximum d'acteurs du territoire. Pour cela, il m'a fallu élaborer une stratégie de concertation et de communication et innover dans l'approche.

a) Les freins à la mobilisation citoyenne

Surreprésentation d'hommes, de retraités et de cadres : voici le tableau généralement dépeint dans le bilan d'une concertation publique. Dans son rapport "Analyse des pratiques de la concertation en France"[13], l'association Décider Ensemble pointe la difficulté des organisateurs à toucher un panel représentatif de la population. Cela peut s'expliquer par plusieurs points que nous allons détailler : l'absence de stratégie ciblée selon les catégories d'acteurs ; le manque de créativité dans l'organisation des concertations ou encore une communication très institutionnelle.

Concernant l'absence de stratégie ciblée selon les catégories d'acteurs, il convient de repérer l'ensemble des parties prenantes et de définir ce que pourraient être leurs attentes mais aussi leurs apports. Une distinction facile est tentante entre acteurs politiques, acteurs économiques et le "grand public". Mais cette dernière doit faire l'objet de précautions car le "grand public" est un mot valise masquant la pluralité des dimensions de l'individu (citoyen, riverain, usager, consommateur etc). Il convient donc d'adopter une distinction plus fine des acteurs. Toutefois, dans le cadre d'un PCAET, il peut être difficile de définir des critères de mobilisation des acteurs car le sujet est assez large pour concerner l'ensemble des individus. De part son objectif même, la concertation se doit d'impliquer le plus d'individus possibles. Au regard de cet enjeu, peut néanmoins être définie une liste d'acteurs aux intérêts, rôles et degré d'investissement différents :

- les élus politiques et notamment les maires ;
- les acteurs institutionnels que sont les agents et techniciens des collectivités territoires et de l'état sur le territoire ;
- les associations engagées en lien avec les thématiques du PCAET ;
- les entreprises du territoire ayant un rôle à jouer dans la transition écologique de part leur impact sur le climat ou leurs liens avec les thématiques du PCAET (énergie, bâtiment, filière bois etc) ;
- les habitants du territoire (enfants, jeunes, familles, actifs et personnes âgées);
- les touristes.

A ces catégories d'acteurs, pourront s'adapter les lieux de concertation, les outils utilisés, la communication déployée ou encore le discours.

[13] Analyse des pratiques de la concertation en France", Association Décider Ensemble, 2011.

Le manque de créativité est critiqué par le rapport de Décider Ensemble à travers l'utilisation de méthodologies traditionnelles dans la concertation publique. Qu'il s'agisse des réunions publiques, de la distribution de tract ou de conférences, ces méthodes touchent généralement un échantillon de personnes similaires, déjà sensibilisées et engagées. Or il existe un panel très large d'outils de concertation permettant de toucher des participants différents aux degrés de connaissances variées. A travers de nombreuses lectures, j'ai tenté de construire une liste non exhaustive de méthodes qui pourraient me sembler pertinentes dans le cadre de la concertation d'un PCAET.

Méthode	Objectifs	Public visé	Enjeux	Coût	Difficulté
Conférence de citoyens	Prendre une décision représentative de l'ensemble des citoyens ayant une bonne connaissance du sujet.	Une trentaine de citoyens sélectionnés de manière aléatoire. Contribution des experts, parties prenantes et élus.	Informer les citoyens en amont. Comment encourager les citoyens à participer ?	$ $ $	
Concertation en ligne	Concerter par questionnaire en ligne un public ne se déplaçant pas aux événements. Supplément pour les personnes participant.	Tous publics	Rendre visible et connu l'outil numérique. Questionnaire accessible pour tou-te-s.	$	
Atelier hors les murs	Aller à la rencontre des parties prenantes sur des lieux de vie afin de toucher les publics éloignés de la participation.	Tous publics	Choisir des lieux adaptés. Trouver une accroche pour encourager la participation.	$ $	
Les balades et visites	Mieux faire comprendre un projet et faciliter l'expression de certains participants.	Une trentaine de personnes.	Prévoir le déroulé du parcours, des animations et des temps d'échanges.	$	
Les Groupes d'Acteurs	Faciliter le dialogue sur une question particulière afin de permettre une réflexion collective sur un sujet technique/spécifique. Identifier les problèmes et les idées.	Une quinzaine de personnes investies dans le sujet. Les acteurs se reconnaissent comme pairs même s'ils n'ont pas les même opinions.	Anticiper l'animation du focus group. L'animateur doit être neutre et agir avec empathie et souci de compréhension.	$	
Les Ateliers thématiques	Traiter en profondeur des sujets thématiques. Faciliter la parole de tou-te-s. Recherche collective de solutions.	Acteurs collectifs et citoyens. Petit groupe préféré.	Informer les participants sur la thématique soit en amont (par mail), soit en première partie de réunion (présentation et/ou	$	

			intervention).		
Les World cafés	Encourager un cadre de discussion informel à travers la convivialité. Les participants sont répartis par table thématique et discutent pendant 30min du sujet. A la fin du tour, les participants changent de table. Une plénière restitutive a lieu à la fin.	Tous publics. Jusqu'à 40 personnes.	Une personne (l'hôte) doit rester par table pour assurer le compte-rendu et l'évolution de la réflexion. Organisation logistique à anticiper. Difficultés avec les personnes habituées au formalisme des réunions standard.	$	
Forum ouvert	Donner aux participants la possibilité de discuter par groupe sur des thèmes définis par eux en session plénière au début du forum. Faible modération de l'animateur qui laisse plus de responsabilités aux participants (introduction et retranscription). Permettre la proposition de nombreuses idées et le vote sur des priorités parmi celles-ci.	Tous public	Les sujets n'étant pas définis à l'avance, impossibilité de fournir une information préalable. Faible encadrement et forte autonomie des participants pouvant entraîner des craintes. Anticiper la retranscription afin que cette dernière soit complète et impartiale.	$ $	

b) Développer une stratégie de mobilisation proactive

La volonté du PETR a été clairement affiché dès le début : mener une concertation pro-active afin d'utiliser le PCAET comme un véritable outil d'animation territoriale et de consultation citoyenne, et non comme une contrainte administrative. Pour cette raison, la principale mission de mon stage a été de définir une stratégie de concertation originale et adaptée aux territoire.

En effet, chaque stratégie de concertation dépend de la nature du territoire concerné. Le PETR, territoire rural et de montagne, ne pouvant reproduire à l'identique des concertations réalisées en métropoles ou espaces urbains. Tenir compte de la spécificité du territoire a permis d'identifier ses atouts et ses faiblesses pour le succès de la mobilisation citoyenne. Ses deux principales faiblesses sont sa superficie et sa faible densité. Il faut tenir compte des difficultés de déplacement pour se rendre aux lieux de concertation et à la nécessité de communiquer sur tout le territoire. A contrario, sa faible densité est également un atout. Il est

d'avantages facile d'avoir une présence sur le territoire grâce au phénomène d'interconnaissance : "tout le monde connaît tout le monde". Le territoire est également bien maillé en terme de réseaux associatifs, pouvant ainsi se saisir du PCAET comme opportunité d'expression et de réalisation de projets. Enfin, un autre atout est l'appropriation du territoire par ses habitants. Souvent installés depuis plusieurs années - voir générations - les habitants du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, ont un fort sentiment d'appartenance au territoire. Cela peut jouer en faveur de la concertation publique car on pourrait supposer qu'ils se sentent d'avantages investis par l'avenir de leur territoire, contrairement à des urbains vivant temporairement dans leur ville (étudiants et jeunes salariés notamment).
En plus de l'appui apporté par mon stage, le PETR a établi un partenariat avec l'Institut de Géographie Alpine et l'Université Grenoble Alpes afin d'élaborer un travail d'études en sociologie, comportement et implication des acteurs. Leurs travaux sur la concertation et la mobilisation seront complémentaires à la mission de mon stage car les étudiants vont travailler dessus à partir d'octobre 2018.

A cette aide universitaire, aurait dû s'ajouter l'appui du Comité de développement (Codev) du PETR. Composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire, le Codev à un rôle de consultation mais également d'animation. Compétence complémentaire, l'animation territoriale jouée par le Codev peut permettre une meilleure animation territoriale grâce à la mise en réseaux des acteurs du territoire, la mobilisation de la population ou encore la valorisation des initiatives du territoire. Bien qu'actif lors du programme TEPCV, le Codev n'a pas manifesté d'intérêts à mobiliser des moyens humains dans la concertation du PCAET. Cela peut-être défini comme un frein à la mobilisation pro-active souhaitée par le PETR. Il a ainsi fallu trouver de nouveaux réseaux d'acteurs pouvant jouer le rôle de mobilisateur d'énergies citoyennes : collectifs citoyens locaux, Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ou encore associations (comme la Fédération d'associations du Grand Briançonnais, l'ADSCB05).

C) Au quotidien : planifier et animer la concertation

a) Développer la stratégie de concertation et de communication

J'ai démarré mon stage le 12 mars 2018 et il a fallu un laps de temps de 15 jours afin que je puisse commencer à me lancer sur ma mission. Ce laps de temps fut lié aux problèmes d'adéquation entre le calendrier de la concertation du PCAET et les partenaires universitaires. Pour rappel, les objectifs de la mission définis dans la fiche de postes étaient :

- "*travail sur les phases de mobilisation et concertation des acteurs locaux et citoyens du PCAET*"
- "*mise en place d'une communication pour faire connaître la démarche du plan climat et des actions de changement de comportement dont un événement de grand ampleur*".

La stratégie de concertation :

Concernant la stratégie de concertation, j'ai proposé un planning de concertation sur une période de 7 mois. En effet, le PETR souhaite organiser fin décembre/début janvier 2019 un "temps fort" de concertation de type forum citoyen. Les 7 mois en amont de ce temps fort visent trois objectifs : communiquer sur le PCAET, sensibiliser la population aux enjeux et recueillir des avis et envies qui serviront de bases aux discussions du forum citoyen. La période de janvier à décembre 2019 étant consacrée à l'élaboration du plan d'actions.

Dans la stratégie de concertation, j'ai proposé qu'une thématique soit mise en avant chaque fois : la biodiversité, les énergies renouvelables, le changement climatique, la mobilité, la rénovation du bâti et l'agriculture et l'alimentation. Cette mensualisation pouvant permettre de se concentrer sur chaque thématique et de la mettre en valeur. J'ai également proposé que chaque mois soit organisé trois activités différentes n'ayant pas les mêmes finalités :

- des **groupes d'acteurs** permettant aux personnes investies sur le sujet de faire émerger des enjeux, problématiques et idées ;
- des **activités grand public** cherchant à recueillir l'avis des habitants lors d'événements conviviaux ;
- des **stands "Parlons climat de montagne"** visant à sensibiliser aux enjeux de la thématique et à susciter des réactions. J'ai mis fin aux stands dès septembre, mois correspondant à la fin de mon stage.

A ces trois outils s'ajoutent une concertation en ligne. La concertation en ligne devait être publiée fin juin. Elle a pour objectif de recueillir les témoignages de la population ainsi que leurs idées pour le territoire. Je me suis occupée de réaliser les questionnaires ainsi que de créer un site internet pour héberger cette concertation en ligne :
https://sites.google.com/view/pcaet-paysgrandbrianconnais/accueil
Ce site n'a finalement pas été publié car, du fait de la vétusté du site du PETR, la direction a décidé de rafraîchir le site et d'y intégrer la concertation en ligne.

	Juin : **BIODIVERSITE**	Juillet : **ENERGIES RENOUVELABLES**	Août : **CHANGEMENT CLIMATIQUE (Touristes)**	Septembre : **MOBILITE**
Groupe d'acteurs	Impact du changement climatique sur les forêts de montagne (INRA, 13 juin).	Rencontre entre les acteurs de production d'énergies renouvelables du territoire.	-	Les freins et les enjeux de l'intermodalité sur le territoire
Activité grand public	-	Projection Power to change	Voir action commune de sensibilisation avec PnRQueyras ou PNEcrins	Vélo-papote
Stand Parlons climat	Marché Argentière -la-Bessée(29 juin)	Marché de Briançon (11 juillet) Stand à la maison du soleil (semaine du 23 juillet)	Pré de Madame Carle (8 août) Marché de Guillestre (13 août)	-
	Octobre : **CHANGEMENT CLIMATIQUE (Population)**	Novembre : **RÉNOVATION BÂTI**	Décembre : **AGRICULTURE ET ALIMENTATION**	Janvier : **FORUM CITOYEN**
Groupe d'acteurs	Le tourisme de montagne face au CC	Les matériaux biosourcés	Les enjeux du SAT	
Activité grand public	Animation dans un collège sur les gestes éco-citoyens	Balade thermique	Animation dans un lycée sur l'alimentation durable	
Stand Parlons climat	-	-	-	

La stratégie de communication :

En parallèle de la stratégie de concertation, j'ai travaillé sur les outils de communication. Au début de mon stage j'ai proposé une stratégie de communication en 3 axes : communication auprès du grand public ; communication auprès des élus, institutions et acteurs socio-économiques ainsi que sur l'événement final type conférence de citoyens

Suite à cette stratégie de communication, je me suis occupée de faire la demande de devis auprès de différents prestataires. Cela m'a permis de mieux comprendre les règles des marchés publics.

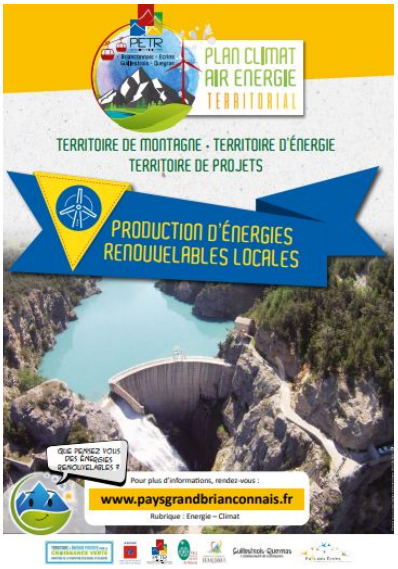

Je me suis également occupée de réaliser un flyer de présentation de la mission énergie, qui a été diffusé lors de la semaine du développement durable mais qui est amené à être réutilisé. Développer ce flyer m'a permis de découvrir de logiciels suivants : Canva et Piktochart.

Ensuite, j'ai réalisé des fiches thématiques afin de vulgariser le diagnostic territorial et les enjeux. Ces 6 fiches pédagogiques reprennent les thématiques de la concertation et permettent de donner des éléments de connaissances sur les enjeux généraux ainsi que ceux du territoire. Elles seront affichées lors des stands, des rencontres mais seront également des outils d'information pour la concertation en ligne.

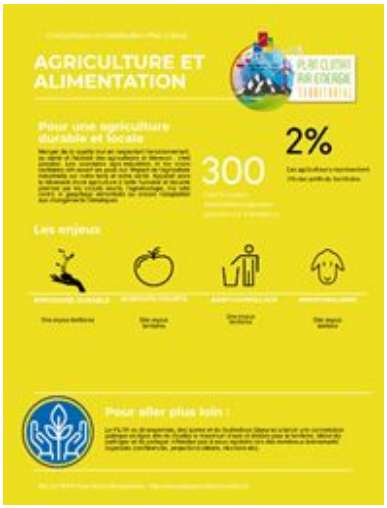

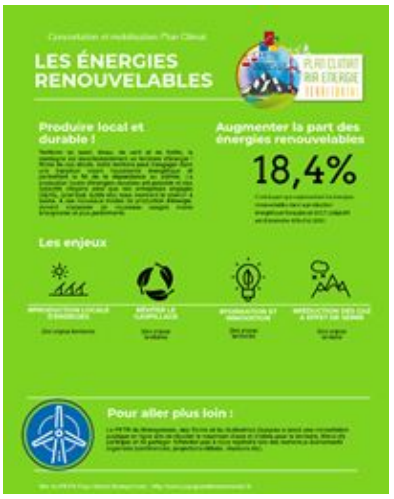

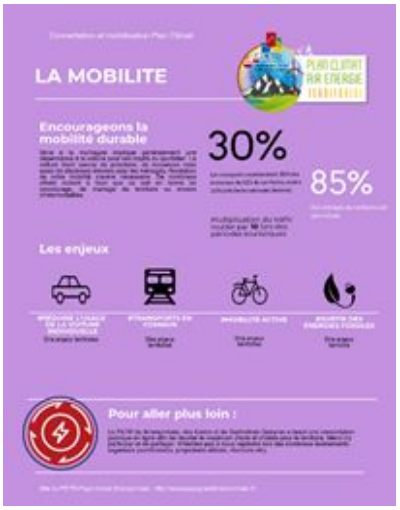

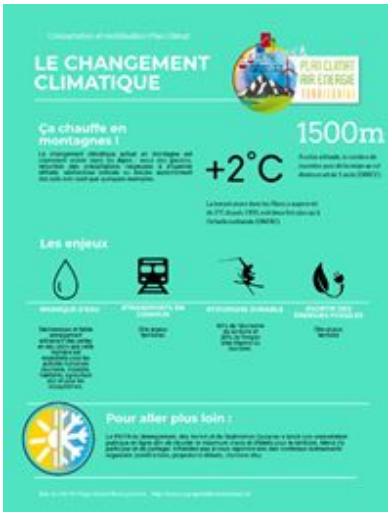

Enfin, j'ai réalisé une charte d'engagements à destination des acteurs du territoire afin de les encourager à s'investir dans la démarche Plan Climat.

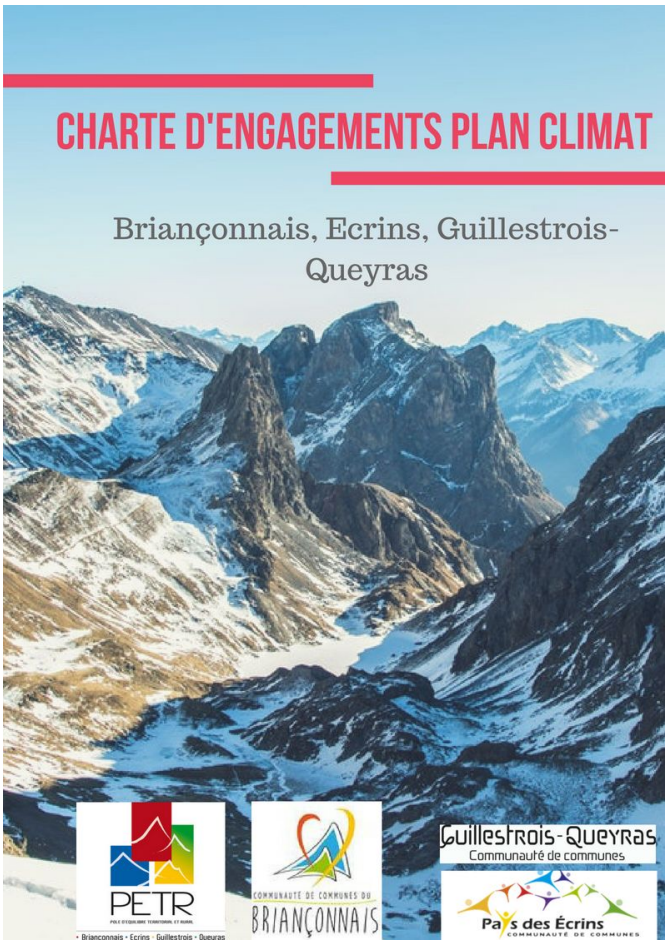

PREAMBULE

«Territoire où il fait bon vivre, le Briançonnais, les Écrins et le Guillestrois-Queyras n'en est pas moins menacé par les effets du changement climatique. Augmentation des températures, réduction des précipitations neigeuses ou encore sécheresse estivale témoignent de l'évolution du climat. Face à ce constat, notre territoire a l'opportunité de se réinventer et d'innover. L'action de chacun est alors nécessaire pour s'adapter aux effets du changement climatique. Le Plan Climat Air-Energie-Territorial permet aux acteurs du territoire de participer à leur échelle en proposant des solutions originales et adaptées en faveur de la transition énergétique et climatique. D'ici 2019, les habitants du territoire seront appelés à partager leurs points de vue et leurs idées afin de construire collectivement des solutions durables pour demain ! »

ENTREPRISES, ORGANISMES PUBLICS, ASSOCIATIONS ET CITOYENS : DEVENEZ ACTRICE OU ACTEUR DU PLAN CLIMAT !

LE SIGNATAIRE S'ENGAGE A :

1) PARTICIPER AUX CONCERTATIONS PUBLIQUES ORGANISÉES, NOTAMMENT CELLES CONCERNANT SON DOMAINE D'ACTIVITÉ (BIODIVERSITÉ, MOBILITÉ, RÉNOVATION DU BÂTI, ÉNERGIES RENOUVELABLES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ALIMENTATION).

2) COMMUNIQUER ET DIFFUSER DES INFORMATIONS AUTOUR DU PCAET AUPRÈS DE SES SALARIÉ-E-S, CLIENT-E-S ET PARTENAIRES.

3) MENER UNE RÉFLEXION INTERNE À LA STRUCTURE SUR LES SOLUTIONS À METTRE EN PLACE EN FAVEUR DU CLIMAT.

4) METTRE EN ŒUVRE UNE OU PLUSIEURS ACTIONS D'ICI FIN 2019, SELON SES POSSIBILITÉS ET EN ADÉQUATION AVEC LE PLAN D'ACTIONS DU PCAET, AFIN DE CONTRIBUER AUX RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET D'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

JE SIGNE !

PETR Briançonnais · Ecrins · Guillestrois · Queyras
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Structure :

Signature :

b) Organiser et animer des temps de concertation

Si durant mon stage j'ai eu l'occasion de réfléchir et de préparer des temps de concertation, je n'ai malheureusement pas eu le temps de les animer. En effet, du fait des délais de lancement du PCAET mais aussi de la réduction de la durée de mon stage (6 à 4 mois en raison de mon embauche sur la mission bois), le PETR n'a pas eu le temps durant cette période d'organiser de moment de concertation.

Toutefois, si dans le cadre de ma mission PCAET je n'ai pas eu cette occasion, mon basculement vers la mission bois m'a permis d'assister à des réunions de concertation. En effet, durant le mois de juin a eu lieu 3 réunions de concertations dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT). Ces dernières étaient animées par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) mais j'avais pour mission d'organiser ces réunions, de mobiliser les participants et de réaliser les comptes-rendus. A noter en effet que durant le mois de juin, mes missions de stage étaient réparties entre le PCAET et la CFT afin de m'imprégner des enjeux de la mission bois.
Ces 3 réunions de concertation (essences locales, multi-fonctionnalité de la forêt et compétitivité des entreprises) m'ont été d'une grande utilité pour m'imprégner de l'univers de la filière bois. Durant ces temps d'échanges, j'ai pu observer les positions de chaque catégories d'acteurs et d'apercevoir les zones de blocages. A terme, étant embauchée pour une mission d'animation territoriale autour de la CFT, je serai amenée à animer d'autres temps de concertation et d'échanges. Que ce soit des temps plus formels comme les comités de pilotage ou bien des réunions de travail autour des actions de la charte forestière.

PARTIE 3 : LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN TEMPS FORT DE MON STAGE

La semaine européenne du développement durable a été un temps fort de mon stage. Période de lancement du PCAET (A), j'ai eu l'occasion de travailler sur des projets d'animation autour de la transition écologique (B).

A) Un temps propice au lancement du PCAET

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a choisi de lancer la concertation du PCAET durant la semaine européenne du développement durable (SEDD) du 30 mai au 5 juin 2018. Cette dernière est une manifestation annuelle d'ampleur européenne qui vise à promouvoir le développement durable sous de multiples formes (conférences, expositions, projections de films, projets d'éducation, visites…). Cela permet aux acteurs engagés du territoire de se faire connaître auprès du grand public.

Sur le territoire, la SEDD a été piloté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Durance et 30 partenaires y étaient associés dont le PETR. Durant mon stage, j'ai participé à deux réunions de préparation de la SEDD. Cela m'a permis de découvrir les acteurs du territoire engagés dans la transition écologique.

Un site internet a été dédié pour l'occasion : http://semainedd05.org/

B) Sensibiliser à la transition écologique

Dans le cadre de la SEDD, le PETR a proposé deux animations :

- la tenue de deux stands "Parlons Climat de Montagne" avec pour animation la possibilité de calculer son empreinte carbone ;
- l'organisation d'une conférence gesticulée.

ENVIRONNEMENT | L'ex-Pays du grand Briançonnais présente ses missions sur le territoire

Le PETR sort son étal pour la Semaine du développement durable

Le PETR (ex-Pays du grand Briançonnais) profite de la Semaine du développement durable pour présenter ses missions.

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable – qui a débuté hier et se poursuit jusqu'au 5 juin- le Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (PETR, ex-Pays du grand Briançonnais) est venu présenter ses missions. Notamment celles de l'énergie ou encore de la Gestion intégrée des risques naturels (GIRN).

Ce mercredi, au marché de Briançon, les passants ont eu l'occasion de venir discuter des risques naturels ainsi que des effets du changement climatique sur le territoire avec les salariés du PETR. L'objectif de ce stand était de sensibiliser de manière ludique et de recueillir l'avis des citoyens.

La mission GIRN a ainsi proposé une animation autour de son jeu "No risk, no fun" pour devenir incollable sur les risques naturels en montagne. De son côté, la mission énergie a permis aux visiteurs de calculer leur empreinte écologique, c'est-à-dire le nombre de planètes terre qu'ils consomment pour subvenir à leurs besoins du quotidien. La prise de conscience liée à ces jeux a permis d'évoquer les enjeux du changement climatique et de présenter le plan "climat-air-énergie-territorial". Ce dernier vise à développer des solutions durables pour le territoire. Une concertation des habitants est d'ailleurs prévue sur le sujet de juin à décembre.

D'autres animations seront proposées par le PETR dans le cadre de la semaine du développement durable. Ainsi, une conférence gesticulée sur la transition est organisée à l'auberge de jeunesse de Guillestre, lundi à 18 h 30 ; et le PETR sera également présent sur le marché de Guillestre le matin.

Lors des stands “Parlons Climat de Montagne” nous avons choisi d’utiliser pour animation le calcul de l’empreinte carbone afin de sensibiliser les passants à l’impact écologique au quotidien. L’objectif de l’animation était à la fois de faire prendre conscience, mais également d’apporter des solutions concrètes. Pour cela, j’ai réalisé un jeu de cartes. Voici la fiche de présentation du jeu.

RÉDUIRE SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE AU QUOTIDIEN !

Public :
Tout public.

Temps :
Entre 5 et 15 minutes

Ressources nécessaires :

- Questionnaires empreinte carbone ;
- Calculatrice ;
- Stylos ;
- Cartes thématiques sur la réduction de l’empreinte carbone ;
- Pancarte – échelle de l’empreinte carbone.

Déroulement :

1. Expliquer rapidement ce que c’est l’empreinte carbone ;
2. Faire remplir le questionnaire ;
3. Calculer l’empreinte carbone ;
4. Situer sur l’échelle avec un post-it l’empreinte carbone du participant ;
5. L’aider à choisir des cartes de réduction de l’empreinte carbone ;
6. Calculer à nouveau l’empreinte carbone une fois les solutions proposées.
7. Si suffisamment de participants, faire une moyenne de l’empreinte carbone des participants à l’aide d’une pancarte.

J’ai créé les cartes thématiques de réduction afin de donner aux participants des solutions concrètes et locales pour réduire leur empreinte. Cela visait également à valoriser les démarches et les acteurs du territoire (ressourcerie, atelier de réparation de vélos, AMAP etc).

J’ai le sentiment que l’animation a eu du succès lors des deux marchés réalisés (Guillestre et Briançon) et fut une bonne porte d’entrée pour amener à la discussion sur le Plan Climat. A noter également le besoin du PETR de se rendre visible lors de ce type d’actions. La plupart des passants ne connaissaient pas le PETR et cela a été l’occasion d’expliquer la structure, les missions réalisées et le rôle joué par le PETR dans l’élaboration du PCAET.

CALCULE TON EMPREINTE ECOLOGIQUE !

L'empreinte écologique, kesako ?

Calculer ton empreinte écologique te permet de connaitre la superficie de la Terre que tu utilises pour subvenir à tes besoins (manger, te vêtir, te déplacer, te loger etc). Chaque être humain dispose normalement de 1,9 hectares mais depuis les années 70, nous consommons plus que la terre ne peut nous fournir. Il faudrait environ 3 planètes pour que chaque humain puisse avoir le même mode de vie qu'un Français. **Calcule ton empreinte écologique et trouve des solutions locales pour l'améliorer !**

LOGEMENT

1) Combien de personnes vivent chez toi ?
   a. 1 personne..... 30
   b. 2 personnes..... 25
   c. 3 personnes..... 20
   d. 4 personnes..... 15
   e. 5 personnes ou plus.... 10
2) Comment est chauffée ta maison ?
   a. Gaz naturel..... 30
   b. Electricité..... 40
   c. Mazout..... 50
   d. Energies renouvelables. 0
3) Tu vis dans ... :
   a. Un appartement.. 20
   b. Une maison..... 40

ALIMENTATION

4) Combien de fois par semaine manges-tu de la viande ou du poisson ?
   a. 0 fois..... 0
   b. 1 à 3 fois..... 5
   c. 4 à 6 fois..... 20
   d. 7 à 10 fois..... 35
   e. Plus de 10 fois..... 50
5) A quelle fréquence achètes-tu des produits locaux/de saison/ biologiques ?
   a. Toujours..... 5
   b. Dès que je le peux... 15
   c. Rarement..... 20
   d. Je ne regarde pas..... 25

ACHATS

6) Combien d'achats importants as-tu fait ces 12 derniers mois (portables, voiture, ordinateur, appareils électroménager etc)
   a. 0..... 0
   b. 1 à 3..... 15
   c. 4 à 6..... 30
   d. Plus de 6..... 45
7) Achètes-tu d'occasion ou répares-tu tes objets ?
   a. Oui..... 0
   b. Non ou rarement..... 25

TRANSPORTS

8) Quel transport utilises-tu au quotidien ?
   a. La voiture..... 50
   b. Transports en communs.. 20
   c. Vélo ou marche..... 0
9) Où as-tu passé tes vacances cette année ?
   a. Dans ma région..... 10
   b. En France..... 30
   c. En Europe..... 40
   d. Ailleurs..... 70

DECHETS

10) Cherches-tu à éviter les emballages ou sachets plastiques ?
   a. Oui..... 0
   b. Je ne fais pas attention..... 20
11) Pratiques-tu le tri sélectif ?
   a. Toujours..... 0
   b. J'essaye..... 10
   c. Rarement..... 15

TOTAL =	POINTS

RESULTATS :

➔ **Moins de 40 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, notre planète suffirait. Bravo !

➔ **De 40 à 100 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, il faudrait 2 planètes !

➔ **De 100 à 230 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, il faudrait 2 à 3 planètes !

➔ **De 230 à 350 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, il faudrait 3 à 4 planètes !

➔ **De 350 à 500 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, il faudrait 4 à 5 planètes !

➔ **+ de 500 points :**
Si tout le monde consommait comme cela, il faudrait plus de 5 planètes !

LES SOLUTIONS DU TERRITOIRE

POUR REDUIRE TON EMPREINTE CARBONE

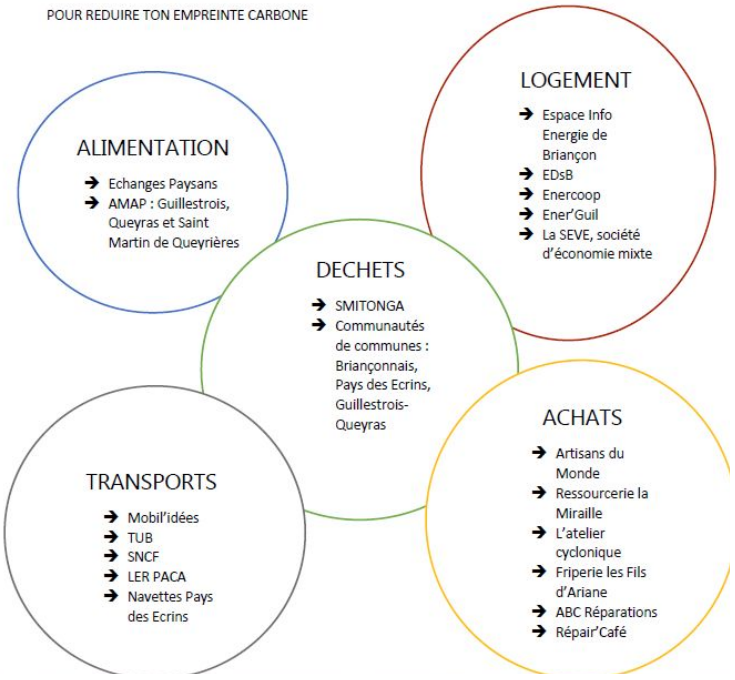

PETR Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Dans le cadre de la SEDD, le PETR a également proposé une conférence-gesticulée autour de la transition écologique. Une conférence gesticulée est une forme de spectacle qui mêle le théâtre et la conférence. Elle se caractérise par l'association d'expériences vécues par le "conférencier-gesticulant" (savoir chaud) et des connaissances théoriques, universitaires (savoir froid), avec souvent de l'humour et de l'autodérision. Démarche d'éducation populaire, la conférence gesticulée vise apporter des éléments de compréhension de la politique ou de la société tout en développant l'esprit critique des spectateurs. La conférence "Ce n'est pas la fin du monde" proposée par Gwennyn Tanguy faisait un état des lieux alarmant sur la situation écologique à travers une approche autour de quatre thématiques (énergie, biodiversité, économie et le climat). Pourtant en seconde partie de spectacle, cette dernière encourage les spectateurs à prendre du recul, à agir en conscience et à se mettre "en transition".

GUILLESTRE

« C'est pas la fin du monde... mais il faut tout réinventer »

Gwennyn Tanguy, écologiste et ingénieur en énergie solaire, a proposé une conférence gesticulée sur la transition écologique. Ce lundi, ils étaient une trentaine à l'auberge de jeunesse, curieux de la forme de cette conférence, concernés par le sujet. Cette initiative du PETR du Briançonnais s'inscrit dans le cadre de la semaine du développement durable. En présence du président Pierre Leroy, Cyr Piaton, chargé de mission, explique : « Le PETR lance une démarche de plan climat. On met l'accent sur la mobilisation et la concertation des citoyens. Cette conférence à la forme nouvelle sur le territoire est une occasion de parler de transition écologique et solidaire. Au travers des comportements, l'idée est de diminuer la consommation énergétique et la pollution, mais aussi de s'adapter au changement climatique ». Chacun doit se sente concerné, et « oui, il est peut-être trop tard, mais il est important de se poser pour envisager l'avenir », positive la conférencière.

Une conférence gesticulée, c'est un mélange des savoirs froids, théories que chacun est capable de trouver dans un livre, avec les savoirs chauds qui sont les expériences de vie. « On est tous touché par ce sujet particulièrement grave, commente Gwennyn Tanguy, mais cela permet d'y mettre les émotions. » Extinction de la biodiversité, dérèglement climatique, pénurie énergétique, risque d'effondrement économique : la conférence a été grave, mais l'autodérision a permis aussi d'en rire et de ne pas se résigner. « On est en train de vivre un changement de civilisation comme il y en a déjà eu. Il faut le prendre comme une chance, on a rarement eu autant de pouvoir de changer les choses, complète Gwennyn. Il faut sortir du tableau où l'on se sent impuissant et se dire qu'on n'a jamais eu autant de pouvoir ». Cette conférence a été suivie d'un débat sur les actions individuelles.

L'association Agora organise un forum sur la transition écologique et énergétique le lundi 18 juin à 19h à l'espace Panacelle, et propose de former un groupe en transition dans le Guillestrois. Le PETR organise quant à lui une journée sur l'impact du changement climatique sur la forêt le 14 juin, à Puy-Saint-André à la maison de le Géologie, avec balade en forêt avec la LPO et conférence avec l'Inra.

« Ce changement climatique, il faut le prendre comme une chance, on n'a jamais autant eu de pouvoir pour agir », explique Gwennyn Tanguy.

CONCLUSION

Je retire de ce stage au PETR une très bonne expérience. J'ai eu la chance d'être accueillie par une équipe motivée et engagée pour le territoire qui m'a donné l'opportunité d'apprendre, de découvrir le milieu de la fonction publique territoriale et de faire preuve de créativité et d'autonomie.

Ce stage m'a permis d'approfondir mes connaissances sur le fonctionnement des collectivités territoriales, notamment sur les inter-communalités, et de découvrir la particularité des relations élus-techniciens. Il a confirmé mon souhait de m'engager professionnellement dans la fonction publique territoriale.

A travers ma mission, j'ai pu découvrir les enjeux de l'innovation territoriale afin de contribuer à une meilleure concertation publique des citoyen.ne.s. J'ai pu constater la nécessité d'une volonté politique pour que cette dernière aboutisse mais j'ai également pu remarquer les freins organisationnels au succès d'une concertation innovante (routine institutionnel, difficulté à mobiliser les élus, mauvaise visibilité auprès de la population, manque de moyens humains et financiers etc).

Au cours de mon stage, j'ai eu l'opportunité de candidater à un poste rendu vacant dans la structure : celui de chargée de mission bois. La mission consiste à animer et à mettre en oeuvre la nouvelle charte forestière du territoire : animation de réunions de travail et de concertation, suivi des projets en cours, réalisation d'un diagnostic territorial, rédaction de la nouvelle charte et de sa programmation etc. Suite à ma candidature, j'ai eu la chance d'être retenue. Cette nouvelle expérience va me permettre d'en apprendre d'avantages sur un nouveau domaine, de travailler avec des acteurs divers (exploitants forestiers, scieurs, entreprises de construction, ONF, bureau d'études, élus, institutionnels etc), d'approfondir mes compétences dans la gestion de projet, d'améliorer mes aptitudes relationnelles et d'acquérir de plus amples connaissances sur le fonctionnement des collectivités locales.

Bibliographie

Ouvrages :

“20 ans de lutte contre le changement climatique”, Les avis du CESE 2015

“*Analyse des pratiques de la concertation en France*”, Association Décider Ensemble, 2011

“*La concertation en environnement. Eclairage des sciences humaines et repères pratiques*”, Rapport de l’ADEME, juin 2011.

“*Une COP d’avance : le Plan Climat de la Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur*”, Région PACA, 2017

“*Plan Climat Energie du Queyras : vers l’autosuffisance énergétique en 2050*”, 2014, PNR du Queyras

Sites Internet :

Ademe : http://www.ademe.fr/

PETR-Pays Grand Briançonnais : http://www.paysgrandbrianconnais.fr/

Territoire à Energie Positive (TEPOS) : http://www.territoires-energie-positive.fr

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV): http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/